



COPORWA (a.s.b.l)

Communauté des Potiers du Rwanda

Personnalité civile : A.M N°71/11 du 24 Octobre 2007 ; J.O de la 46^{ème} Année n°24 bis du
15/12/2007

COPORWA asbl est dotée du Statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des droits de
l'homme et des peuples OBS/378

PRESENTATION DE LA COPORWA (COMMUNAUTE DES POTIERS DU RWANDA) A LA CINQUIEME
SESSION DU MECANISME D'EXPERT SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES TENUE AUX
PALAIS DES NATIONS UNIES GENEVE DU 09 AU 13 JUILLET 2012

Par NIYOMUGABO Ildephonse

Email: coporwa@yahoo.fr, Website: www.coporwa.com

RECONNAITRE L'IDENTITE DE LA COMMUNAUTE DES PEUPLES AUTOCHTONES ET GARANTIR
LES DROITS DE CETTE COMMUNAUTE

Merci Président de m'avoir accordé la parole,

Je m'appelle NIYOMUGABO Ildephonse, membre de la communauté des peuples autochtones Batwa du Rwanda reconnue aux différentes appellations notamment la population autochtone, Batwa, potiers, pygmées, population historiquement marginalisée et je représente une organisation de la Communauté des Potiers du Rwanda (COPORWA asbl) qui a pour mission de Promouvoir le respect des droits, l'intégration sociale et économique de la communauté des potiers au sein de la société rwandaise à travers l'éducation, la culture, le renforcement des moyens d'existence et la défense des droits humains.

Mon intervention sur l'étude du rôle des langues et de la culture dans la promotion et la protection des droits et de l'identité des peuples autochtones. Cette étude est un travail très important relevant tous les aspects positifs et négatifs ainsi que les opportunités et les menaces des langues et de la culture dans la promotion et la protection des droits et de l'identité des peuples autochtones. Le problème majeur reste dans les pays qui ne reconnaissent pas officiellement l'existence des peuples autochtones où les groupes dominants (non autochtone) imposent la pratique de leur culture sans avoir considéré la valeur de langue et de la culture de ces peuples dans leur mode de vie.

En Afrique, surtout en Afrique de l'Est, le Rwanda en particulier le non reconnaissance officielle de l'identité autochtone Batwa reste un obstacle de garantir les droits des peuples autochtones de cette région car les groupes dominants appliquent la politique de l'assimilation en niant les droits des peuples autochtones.

Cette étude peut servir aux Etats de voir dans leur contexte comment ils pourront adopter les mesures appropriés dans le cadre de promouvoir et de protéger les peuples autochtones en les garantissant leurs droits comme ceux de l'utilisation de leur langue.

C'est pour cette raison que nous recommandons aux membres du Mécanisme d'expert et au Conseil des Droits de l'homme de demander les Etats partis de reconnaître officiellement les peuples autochtones dans son identité et de demander ces Etats de prendre les mesures appropriées dans leurs politiques et programmes dans le cadre de respecter et revitaliser les langues et la culture des peuples autochtones qui sont en voie de disparition.

Merci Monsieur le Président